DLP 12-6-80688433

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE
CPPAP N° 523 AD

EDITION DE LA STATION « ALSACE ET LORRAINE »
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 55-08 00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61.49.50 Poste 454

IMPRIMERIE DE LA STATION "ALSACE et LORRAINE" - Directeur-Gérant : P. JOURNET

Bulletin n° 18 — 11 juin 1980

ARBRES FRUITIERS

- POMMIER - POIRIER -

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les possibilités de contaminations primaires sont maintenant pratiquement terminées. Dans les vergers absolument indemnes de taches, la protection contre les tavelures n'est plus nécessaire. Cependant, en raison des fortes précipitations enregistrées ces derniers jours, nous conseillons aux arboriculteurs d'apporter un soin minutieux à la visite de leurs vergers avant de prendre toute décision de non intervention car quelques taches primaires viennent d'apparaître ces derniers jours.

Par contre, dans les vergers insuffisamment protégés, les taches primaires sont nombreuses et de graves contaminations secondaires sont à attendre. Il appartient donc aux arboriculteurs concernés de poursuivre la protection jusqu'à la récolte.

Dans les zones où les pluies orageuses ont atteint ou dépassé 20 mm, le renouvellement du traitement est conseillé (lessivage du produit par les pluies).

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le vol des papillons se poursuit. Il est irrégulier et d'importance variable selon les régions arboricoles (fort dans les secteurs de WISSEMBOURG et de TRAENHEIM, modéré ou faible partout ailleurs). Les pontes déposées sous manchons de contrôle sont proches de l'éclosion.

Un premier traitement est à prévoir dès à présent si l'on envisage d'utiliser des produits à base de diflubenzuron (Dimilin), de décaméthrine (Decis) ou de perméthrine (Ambush, Perthrine).

Avec les produits classiques, intervenir au début de la semaine prochaine (période du 16 au 18 juin). Dans les zones d'altitude ainsi qu'en Lorraine, retarder ce traitement de 5 à 6 jours.

Dans les vergers où les araignées rouges sont présentes, l'utilisation des pyréthrinoïdes de synthèse doit être envisagée avec prudence, en raison de leur action favorisante sur ces acariens.

OIDIUM DU POMMIER

Renouveler la protection uniquement dans les vergers où la maladie est installée.

PSYLLES DU POIRIER

L'activité des adultes se prolonge. De très nombreuses pontes sont à nouveau déposées. Il est donc indispensable de prévoir un nouveau traitement, qui pourra être combiné avec l'intervention conseillée contre le carpocapse.

.../...

P246

- CERISIER -

MOUCHE DE LA CERISE

Les premières mouches ont été capturées le 5 juin. Sur les variétés mi-hâtives et tardives, envisager un traitement dès que les fruits vireront au rose. Les variétés hâtives échappent généralement aux attaques de ce ravageur.

Utiliser l'un des produits suivants (doses exprimées en matière active par hectolitre d'eau) :

- décaméthrine : 1,25 g
- diméthoate : 30 g
- fenthion : 50 g
- formothion : 50 g
- malathion : 100 g
- oléoparathion : 20 g.

Ce traitement sera également efficace pour lutter contre les pucerons noirs, fréquents cette année.

/ CULTURES MARAICHERES /

- CELERI -

SEPTORIOSE

La septoriose est en voie d'installation dans les cultures de céleri. Les conditions climatiques actuelles étant très favorables au développement de la septoriose, traiter dès que possible avec l'un des produits suivants (doses exprimées en matière active par hectolitre d'eau) :

- bénomyl : 40 g
- mancozèbe : 160 g
- oxyquinoléate de cuivre : 60 g
- bénomyl + manèbe
- manèbe + zinèbe

/ VIGNE /

MILDIOU

Par suite des perturbations orageuses actuelles, les risques de contaminations demeurent importants. Les vignes devenant, à l'approche de la floraison, particulièrement sensibles aux attaques de mildiou, une protection soignée doit être assurée dès maintenant.

Dans la plupart des situations, les fongicides de type classique ont été lessivés par les pluies de ces derniers jours. Dans ces conditions, renouveler la protection fongicide dès que possible.

Nous rappelons que les produits à action systémique ont normalement une persistance d'action de 14 jours, indépendamment des pluies (voir notre avis n° 6 du 18 mars 1980).

OIDIUM

Joindre un anti-oïdium à la bouillie fongicide.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Les vols sont maintenant pratiquement terminés dans la plupart des secteurs.

Dans les parcelles où une intervention se justifie (voir seuils de traitements diffusés dans notre précédent bulletin), joindre un insecticide à action curative (parathion principalement).

BOTRYTIS

Quelques taches de botrytis sur feuilles sont actuellement observées dans bon nombre de secteurs.

Une première application anti-botrytis, préconisée avant floraison, ne trouvera son intérêt que dans les situations très propices au développement de la maladie, sur cépages très sensibles (Gewurztraminer, Riesling). Cette intervention ne doit pas être généralisée, sous peine d'accélérer la création de races de Botrytis résistantes aux fongicides actuellement utilisés.

.../...

/ GRANDES CULTURES /

- POMME DE TERRE -

MILDIOU

Les premiers cycles de contamination ont eu lieu à l'occasion des pluies fréquentes sur notre région, depuis la fin mai. Des taches ne devraient pas tarder à apparaître.

La lutte contre cette maladie étant avant tout préventive, il est conseillé d'intervenir dans les tous prochains jours, au plus tard avant la couverture complète du sol par la culture, stade en voie d'être atteint dans les parcelles les plus précoces.

Les préconisations d'utilisation des produits pénétrants (à base de curzate) ou systémiques (métalaxyl) ont été présentées dans notre bulletin n° 6 du 18 mars 1980.

DORYPHORES

De nombreuses pontes, laissant prévoir d'importantes attaques cette année, sont observées depuis bientôt 10 jours. Les éclosions ont maintenant débuté en situations précoces, notamment sur repousses de pommes de terre.

Nous rappelons que la lutte contre le doryphore est obligatoire. Intervenir lorsque les larves les plus grosses auront la taille d'un grain de blé.

Dans les situations les plus avancées, on joindra donc un insecticide à la bouillie fongicide.

- CEREALES -

STADES (Echelle de Feekes-Large)

- Blé d'hiver : 10.2 - 10.5.2 (épi énergé - floraison),
- Orge d'hiver, escourgeon : 10.5.4 - 11.1 (formation du grain - maturité laiteuse),
- Orge de printemps : 10.1 - 10.5 (gaine éclatée - épi dégagé).

MALADIES

- Maladies des feuilles et épis sur blé d'hiver :

Septoriose : elle est en progression importante en toutes régions de la Circonscription, mais dans la majorité des situations, il est désormais trop tard pour intervenir avec efficacité contre cette maladie.

- Rhynchosporiose sur orge de printemps :

En cas de nécessité, intervenir rapidement.

RAVAGEURS

Pucerons :

Les populations de pucerons sont en augmentation, notamment en Alsace mais le puceron des épis (Sitobion avenae) demeure rare en culture. Comme on note, par ailleurs, la présence d'auxiliaires (coccinelles, chrysopes...), une intervention ne s'impose pas pour le moment.

Précisons qu'avant d'envisager toute intervention, il convient d'effectuer un sondage sur 100 épis (examiner 10 épis pris au hasard en 10 points répartis en travers de la parcelle). Un traitement insecticide ne se justifie que lorsque 50 % des épis portent au moins 5 pucerons.

Seuls sont autorisés les produits non dangereux pour les abeilles, à base de l'une des matières actives suivantes : bromophos (Nexion, Sovi-Nexion, Rhodianex), endosulfan (Thiodan, Thiodane), phosalone (Azophène, Zolone), pyrimicarbe (Pirimor), dialiphos + endosulfan (Fendik).

8247

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER

Juin 1980

LE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX COMMUNIQUE :

NOTE CONCERNANT
LES TRAITEMENTS CONTRE LA PYRALE DU MAIS

> Cette note a été établie conjointement entre l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), le Service de la Protection des Végétaux (S.P.V.) et l'Association Générale des Producteurs de maïs (A.G.P.M.).
>
> Elle a pour but de faire connaître la position des Services officiels et de la Profession Agricole concernant l'usage des pyréthrinoïdes en formulation liquide dans la lutte contre la pyrale du maïs en 1980 et de rappeler les moyens de lutte classiques contre ce ravageur.

Depuis 1962, seules les formulations microgranulées ont été autorisées à la vente pour lutter contre la pyrale du maïs.

De telles formulations permettent, en effet, d'obtenir une bonne efficacité en concentrant le produit au niveau de l'aisselle des feuilles de maïs, lieu de passage obligatoire de la larve lors de sa pénétration dans la tige, et en assurant une bonne rémanence des produits.

Par ailleurs, ainsi formulées, les matières actives souvent fortement toxiques et d'action insecticide polyvalente présentent, à l'égard des hommes, des animaux et de la faune utile, des risques limités.

A l'encontre de ces avantages, il faut bien reconnaître que la nécessité d'appliquer les microgranulés au stade "cornet" du maïs, au moyen de tracteurs-enjambeurs ou d'appareils aériens, constitue un sérieux handicap.

L'arrivée sur le marché d'un nouveau groupe d'insecticides, les pyréthrinoïdes de synthèse, à large spectre d'action et, semble-t-il, plus rémanents que la plupart des produits organo-phosphorés, a conduit certains agriculteurs à les appliquer en formulation liquide au moyen d'appareils classiques de pulvérisation, à un stade un peu plus précoce du maïs.

Se référant à certains résultats satisfaisants obtenus l'an passé sur pyrale et considérant les effets intéressants obtenus sur des populations très abondantes de pucerons, sans toujours savoir si la lutte contre ces derniers insectes était justifiée, de nombreux maïsiculteurs seront tentés d'user d'une telle méthode lors de la prochaine campagne.

Nous tenons à souligner le manque de recul pour juger objectivement de l'efficacité et de l'innocuité de cette technique. La rémanence des pyréthrinoïdes est encore mal connue et l'on peut émettre des craintes à l'égard d'une faune auxiliaire abondamment présente dans les maïs à l'époque des traitements, faune auxiliaire susceptible aussi de préserver les orges à l'automne d'attaques graves de pucerons.

Il serait excessif de condamner, à priori, l'avenir de telles pratiques, mais il est trop tôt pour donner un avis favorable à l'emploi en 1980 de pyréthrinoïdes liquides en traitement précoce sur maïs ; des études sont menées pour en préciser les effets.

Nous rappelons, ci-après, la liste des produits actuellement homologués ou en autorisation provisoire de vente pour lutter contre la pyrale du maïs. Il s'agit de formulations microgranulées.

P248

.../...

TYPE DE PRODUITS	MATIERES ACTIVES		SPECIALITES COMMERCIALES		
	NOMS	DOSES HA	NOMS	TENEURS	DOSES HA
PRODUITS BIOLOGIQUES	Bacillus thuringiensis		Bactospéine Dipel	500 UA AK/mg 360 UI/mg	30 kg
PRODUITS CHIMIQUES	chlorpyriphos	375 g	Dursban 1,5 G	1,5 %	25 kg
	endosulfan	1 250 g	Thiodan 5 G	5 %	25 kg
	étrimfos	750 g	Ekamet gran.	5 %	15 kg
	fénitrothion	750 g	Pirizol Sumifène	3 %	25 kg
	parathion	750 g	Ecadion gran. Ekatox 2,5 G Sopral gran. Kriss 2,5 G	2,5 %	30 kg
	perméthrine	75 g	Perthrine MG	0,3 %	25 kg
	phoxime	1 250 g	Agridine 5 G Volaton 5	5 %	25 kg
	phoxime	625 g	Ditox Volaton 2,5	2,5 %	25 kg
	profénophos	1 250 g	Pirizol super	5 %	25 kg
	tétrachlor-vinphos	1 500 g	Gardona 5 G	5 %	30 kg
	triazophos	1 250 g	Hostathion CS Hostathion 5 G	5 %	25 kg

Les doses à appliquer varient de 25 à 30 kg/ha, excepté pour Ekamet dont la faible densité des granulés justifie une dose de 15 kg/ha.

Toute diminution importante de dose par rapport à celle pour laquelle le produit est homologué, en particulier en raison d'une localisation du produit sur le rang, risque de conduire à des résultats insuffisants.

En ce qui concerne Perthrine MG, première pyréthrinoïde de synthèse en formulation microgranulée pour lutter contre la pyrale du maïs, il conviendra d'effectuer un réglage adapté du débit des épandeurs, en raison d'une densité particulièrement élevée du produit.